

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 29 janvier 2024

Délibération n° 2024-2104

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 4ème

Objet : Piétonisation de la rue du Mail - Approbation du programme de l'opération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 12 janvier 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. F. Bagnon, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme N. Frier, M. A. Galliano, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subai, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendaël, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. B. Badouard (pouvoir à Mme V. Brunel), M. L. Barge (pouvoir à M. J-J. Sellès), M. P. Blache (pouvoir à Mme D. Nachury), M. F. Camus (pouvoir à Mme V. Giromagny), M. P. Charmot (pouvoir à Mme S. Fontanges), Mme F. Delaunay (pouvoir à Mme N. Dehan), Mme L. Fréty (pouvoir à Mme C. Lagarde), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), Mme Z. Khelifi (pouvoir à M. P. Athanaze), Mme C. Pouzergue (pouvoir à Mme V. Sarselli).

Conseil du 29 janvier 2024**Délibération n° 2024-2104**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 4ème

Objet : Piétonisation de la rue du Mail - Approbation du programme de l'opération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 janvier 2024, exposant ce qui suit :

L'opération piétonisation de la rue du Mail à Lyon 4ème fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

La rue du Mail se situe au cœur du plateau de la Croix-Rousse. Le périmètre d'opération comprend :

- la section de la rue du Mail située entre la rue du Chariot d'Or et la petite place de la Croix-Rousse,
- la section de rue située au nord de la petite place de la Croix-Rousse,
- le début de la rue d'Austerlitz,
- la section de la rue Dumenge située entre la rue du Mail et la rue Pavillon.

La rue du Mail est animée par la présence d'activités commerciales et pourrait être valorisée par une piétonisation de l'espace public qui serait plus propice à la déambulation.

Les réflexions autour de la requalification de la rue du Mail et ses abords ont été initiées pour offrir un espace à vivre plus agréable et apaisé. Le diagnostic a fait ressortir les enjeux suivants :

- créer une zone très apaisée permettant de valoriser l'intensité d'usages piétons et de mettre en valeur l'intérêt patrimonial du quartier,
- requalifier l'espace public dans une ambiance piétonne en cœur de quartier,
- rendre lisibles et intuitifs les connections avec les éléments touristiques et patrimoniaux,
- maintenir la ligne de bus S4 sur la rue d'Ivry,
- valoriser l'activité commerciale historique du quartier,
- créer une strate végétale assurant une continuité paysagère,
- limiter l'accès motorisé au quartier.

II - Objectifs

Le projet doit répondre aux objectifs suivants :

- relier les places de la Croix-Rousse (Tapis, Petite place, Bertone) *via* des cheminements piétons confortables et sécurisés,
- apaiser le cœur du quartier en limitant le trafic motorisé et le stationnement du cœur de la Croix-Rousse, tout en préservant le réseau de transport en commun et les accès au marché,
- piétonner pour favoriser la déambulation piétonne et la vie de quartier,
- valoriser les commerces et le patrimoine.

III - Programme d'aménagement

L'apaisement du cœur de la Croix-Rousse passe par un aménagement de la rue du Mail favorable aux piétons et un aménagement léger sur les rues adjacentes. Il est accompagné par des modifications du plan de circulation visant à réduire le trafic motorisé au cœur du quartier et donner un véritable caractère piétonnier à la rue du Mail :

- inversion de sens de la rue du Mail,
- inversion de sens de la section de rue située au nord de la Petite place de la Croix-Rousse,
- inversion de la section de la rue Dumenge située entre la rue du Mail et la rue Pavillon.

Pour accompagner la modification du plan de circulation, il sera mis en place une réglementation :

- d'aire piétonne sans dispositif de contrôle sur la rue du Mail (entre rue d'Austerlitz et rue du Chariot d'Or) et la rue Dumenge (entre rue du Mail et rue Pavillon),
- de zone de rencontre sur la rue du Mail au droit de la Petite place de la Croix-Rousse.

Les principes programmatiques sont établis comme suit :

- élargissement du trottoir côté est de la Petite place de la Croix-Rousse,
- mise à niveau de la rue du Mail de façade à façade,
- reprise des carrefours avec un traitement à niveau,
- plantation d'arbres et création d'espaces verts, selon les capacités du sous-sol, permettant de désimperméabiliser les sols et d'infiltrer les eaux pluviales.

L'enveloppe prévisionnelle affectée à ces travaux est de 1 200 000 € TTC.

Enfin, une partie des branchements sur le réseau d'assainissement est à renouveler en raison de son mauvais état. Des tampons et cadres sont aussi à remplacer dans le cadre des travaux de voirie.

Les travaux d'aménagement se dérouleront à partir du 1^{er} trimestre 2024. Ils seront précédés d'une réunion publique d'information.

IV - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Afin de financer les études et les travaux de ce projet, il convient d'individualiser une autorisation de programme complémentaire de :

- 1 175 000 € TTC en budget principal, sachant que 325 000 € TTC ont déjà été financés dans le cadre de l'autorisation de programme études (100 000 € TTC en 2021, 50 000 € TTC en juin 2023 puis 175 000 € TTC en août 2023),

- 80 000 € HT sur le budget annexe de l'assainissement.

L'autorisation de programme totale est ainsi portée à 1 500 000 € TTC en dépenses sur le budget principal et 80 000 € HT sur le budget annexe de l'assainissement ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le programme de travaux relatif au projet de piétonnisation de la rue du Mail,
- b) - l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant de 1 255 000 € en dépenses à la charge :

- du budget principal pour un montant de 1 175 000 € TTC en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 1 100 000 € TTC en dépenses en 2024,
- . 45 000 € TTC en dépenses en 2025,
- . 30 000 € TTC en dépenses en 2026,

sur l'opération n°0P18O9674 ;

- du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 80 000 € HT en dépenses, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 80 000 € HT en dépenses en 2024,

sur l'opération n° 2P18O9674.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 500 000 € TTC sur le budget principal en dépenses et 80 000 € HT sur le budget annexe de l'assainissement en dépenses, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 325 000 € TTC à partir de l'autorisation de programme études.

3° - La somme à payer en investissement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire :

- au budget principal - exercices 2024 et suivants - chapitre 23, pour un montant de 1 175 000 € TTC,
- au budget annexe de l'assainissement - exercice 2024 - chapitre 23, pour un montant de 80 000 € HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 30 janvier 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240129-315045-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 janvier 2024 Date de réception préfecture : 30 janvier 2024
